

Ordre du jour du CHSCTD

- 1 Adoption du PV du 24 Juin
- 2 Validation du règlement intérieur
- 3 Désignation de ou de la secrétaire suppléante
- 4 Validation des protocoles de visite (école et EPLE)
- 5 Crise Sanitaire
- 6 Validation des fiches SST
- 7 Suivi des fiches SST et des grilles de suivi
- 8 Réponses aux avis
- 11 Divers

DASEN : J'ai été interpellé de manière indirecte par votre comité, la rectrice était elle aussi étonné de cette demande et de la manière dont elle lui a été communiqué.

Lorsque vous avez une communication à me faire, je voudrais en être informé immédiatement.

(Rappel : lettre envoyée à la rectrice par le CHSCTD :

« Madame la Rectrice

Le CHSCTD a décidé, il y a un an et demi, d'effectuer un suivi des préconisations des visites d'établissements. Une grille de suivi a été élaborée, pour chaque établissement, s'appuyant sur les préconisations faites pendant la visite. Cette grille a été envoyée aux établissements, nous les avons étudiées en groupe de travail, le 16 septembre. Nous avons constaté qu'aucune préconisation faite au DASEN, préconisations qui concernent le plus souvent la formation des personnels la prévention des RPS, n'ont été suivies. La prévention de la santé au travail devrait être une priorité de notre employeur, cela ne semble pas être le cas dans notre département. Nous vous demandons d'intervenir pour que la prévention des risques professionnels soit une réalité. Elle ne peut se faire que par un investissement réel de notre DASEN dans les travaux du CHSCTD »).

DASEN : Je tiens à réaffirmer l'attention que je porte aux conditions de travail. Il y a un certain nombre de groupes de travail qui rendent compte de l'action de la DSDEN. Vous souhaitez que nous améliorerions le suivi et nous nous y attèlerons. Vous avez soulevé dans vos déclarations liminaires des points qui relèvent de dispositions législatives ou réglementaires. Nous reviendrons au point 5 sur les questions réglementaires.

Aujourd'hui est paru un nouveau décret avec passage au niveau 1 du protocole dans certains départements Notre département n'est pas concerné sachant que le taux d'incidence est en dessous de 50 mais est supérieur dans l'Eurométropole.

Le taux de couverture des AESH est élevé dans le département : 90%. Mais nous avons des territoires sur certains secteurs de l'Eurométropole ou nous rencontrons des difficultés à recruter. Il y a eu beaucoup de démissions, donc lancement d'une nouvelle campagne de recrutement.

OS : pour nous, il est évident de comprendre pourquoi il y a des démissions d'AESH et des difficultés de recrutement. Les conditions sont misérables et les conditions de travail sont insupportables.

Nous souhaitons une remontée vers le ministère de cet état de fait.

Quelle est la réponse que vous apporte le ministère ?

DASEN : nous pouvons faire un retour 4 ans en arrière à l'époque où les emplois d'AVS étaient occupés par des personnes sur des contrats aidés avec le turnover institutionnalisé. On est passés à des contrats de droit public avec une amélioration des conditions statutaires, et une Cédésation (13%) créant davantage de stabilité. Nouvelle grille de salaire. Modalités de pôle. Le nombre d'élève a accompagné n'a cessé de croître. Le dialogue dans les comités de l'école inclusive avec les parents se sont apaisés. Notre service de l'école inclusive est très performant.

Nous sommes très réactifs quand il y a des difficultés : Exemple de l'Erea où 4 postes d'enseignants sur 18 étaient non pourvus à la rentrée. Pour la rentrée scolaire, nous avons 92 nouveaux postes d'AESH dans l'académie.

Le taux de couverture des notifications ne fait que croître, il est en progression constante.

Le recrutement est difficile mais cela ne veut pas dire que nous ne recrutons pas

La crise sanitaire, à plusieurs égards, a induit des répercussions et a induit une fragilité de certaines personnes. Parce qu'elle était longue et inattendue.

En ce qui concerne la situation des élèves qui présentent des difficultés de comportement, travail avec l'ARS qui met à notre disposition des équipes mobiles au sein des établissements médicaux socio (exemple : des ITEP).

Question FO : comment obtenir l'intervention de ces équipes ?

Dasen : La sollicitation est à faire par les services de l'école inclusive à travers l'IEN. Donc les collègues doivent interpellier leur IEN en cas de difficultés. En attendant de la décision MDPH, madame Rauscher peut accélérer l'accompagnement en attendant la décision lorsqu'elle semble inéluctable.

Demande des organisations syndicales : 1 nous souhaiterions avoir la prochaine fois des données chiffrées : Par exemple du nombre de démissions, du taux de couverture des AESH.

2 vous venez de nous annoncer la création de l'équipe mobile de sécurité (qui porte le même nom qu'une autre équipe ce qui peut poser un problème), pouvez-vous l'annoncer à l'ensemble des collègues la manière de l'activer

DASEN : attention, vous m'avez mal compris il ne s'agit pas de la création d'une équipe appartenant à l'éducation nationale mais simplement d'un travail de partenariat avec l'ARS. On peut seulement demander un appui auprès de l'équipe de l'ARS.

1 Adoption du PV du 24 Juin

Intervention FO sur le point 6 du PV : Compte rendu de la visite de l'école élémentaire Exen Pire et Compte rendu de la visite de suivi du collège de Ostwald

FO demande si l'envoi de la grille de suivi des préconisations remplies a été envoyé à l'ensemble des personnels du collège d'Ostwald comme cela était prévu ?

Conseillère de prévention : Oui.

FO fait remarquer qu'actuellement, les préconisations faisant suite aux visites de ces deux établissements devraient être publiées sur le site de la DSDEN depuis le 26 juin soit 48 heures après notre validation du 24 juin selon le règlement intérieur du CHSCT ; Or actuellement, 6 mois après notre visite et 3 mois après notre validation, cela n'est pas le cas. La directrice de l'école Exen Pire vient seulement de les recevoir. D'autant plus que dans nos préconisations concernant cette école, il y a des points en direction de l'IA-Dasen qui n'ont pas été pris en compte. Les autres préconisations ne l'ont pas été non plus et le moins que l'on puisse dire est que nous ne voyons pas une nette amélioration depuis notre visite concernant l'ensemble des points que nous avons relevés

2 Validation du règlement intérieur

Intervention FO expliquant pourquoi nous souhaitons que les membres suppléants de notre CHSCTD puissent également participer aux débats même s'ils n'ont pas le droit de vote. Notre diversité est notre richesse. Nicolas Robert, notre membre suppléant exerce dans le deuxième degré et ses explications, interventions et expertises ne peuvent qu'éclairer nos visites des collèges et lycées. De même quand nous traitons des fiches émanant du deuxième degré.

Le projet de règlement est modifié en ce sens pour permettre cette participation.

3 Désignation de ou de la secrétaire suppléante

Madame Meyer est élue à l'unanimité

4 Validation des protocoles de visite (école et EPLE)

Intervention FO : Dans le projet de règlement, il est indiqué que : « une programmation annuelle de visite thématique est à établir par le CHSCT/D en adéquation avec les orientations définies en CHSCTA ». Cette phrase ne permet pas de respecter les résultats des élections professionnelles où la **FNEC FP FO** a été élue au CHSCTD.

En tant que représentant syndical élu au CHSCTD, je dois pouvoir proposer des visites d'établissement par le CHSCTD en toute indépendance du CHSCTA.

DASEN : je propose la rédaction suivante : « Une programmation annuelle de visite thématique est à établir par le CHSCT/D en cohérence avec les orientations du CHSCT/A. »

5 Crise Sanitaire

Tests salivaires :

DASEN : Campagne de vaccination et tests salivaires. 12000 tests salivaires par semaine

Secrétaire Général de la DSDEN : la campagne de vaccination a repris depuis 2 semaines et demie. Les modalités ont changé principalement pour des raisons de ressources humaines des laboratoires qui auparavant se déplaçaient sur site, et ne le font plus.

Les laboratoires fournissent aux familles les kits de prélèvement via les écoles et les prélèvements sont récupérés dans les écoles.

Sur la partie inscription des familles à cette campagne, les modalités d'inscriptions peuvent être différentes selon les laboratoires, inscription en ligne des familles ou autorisation parentales à fournir comme avant les vacances.

OS : Certains parents se sont heurtés à des difficultés de saisir l'obligation parentale lors de l'inscription. Quelles sont les modalités exactes de récupération des échantillons.

Secrétaire Général : la procédure demandée est de mettre en place des espaces dans lesquelles les familles doivent déposer les échantillons.

OS : quels sont les taux de participation des élèves à ces campagnes de test ?

Secrétaire Général : C'est très variable, je peux vous donner l'exemple de 2 écoles primaires privées où ont été mis en place ces tests : dans l'une 55 % de participation, et 15 % seulement dans l'autre.

Nous avons mis en place ces tests en priorité dans les écoles qui avaient déjà participé avant les vacances scolaires.

Intervention FO sur le surcroît de travail occasionné pour les enseignants notamment à l'école maternelle de la Niedereau :

Les enseignants doivent seuls :

- Prendre connaissance des instructions fournies par le laboratoire,
- Avant les tests, vérifier et de corriger les erreurs d'inscription et remettre aux familles les kits de prélèvement suite à leur inscription autonome sur internet auprès du laboratoire,
- Réceptionner des tests,
- Après les tests, trier les tests non réalisés et les tests réalisés et trier les étiquettes correctement écrites dans une enveloppe et les étiquettes non correctement écrites, avec erreur d'identité ou à supprimer dans une autre enveloppe.
-

DASEN : le retour d'expérience montre que les directeurs d'école ou les chefs d'établissement témoignent que cette nouvelle organisation est plus facile à mettre en œuvre que de devoir organiser le prélèvement par les laboratoires dans une salle dédiée au sein de l'école comme cela se pratiquait antérieurement. De même ; il est plus facile de faire cracher les jeunes enfants chez eux que sur commande à l'école

Organisation syndicale : ce n'est pas le rôle des personnels de distribuer les tests salivaires et de les récupérer

DASEN : Nous souhaitons que les enseignants n'aient pas à manipuler les échantillons.

C'est au laboratoire de prendre contact avec le directeur d'école et d'organiser avec eux les modalités.

OS : Qu'en est-il de la conservation des données par les directeurs d'école, jusqu'à quand sont-elles conservées ?

DASEN : les résultats des tests sont donnés au directeur d'école en cas de cas positif, ils n'ont pas vocation à être conservés car ce sont des données médicales.

Niveau du protocole sanitaire

DASEN : dans notre département nous sommes encore en niveau 2.

Vaccination

DASEN : Bilan sur la vaccination, 100% des établissements ont relayés une offre de vaccination aux familles pour les 12 ans à 17 ans. Soit accueil in situ soit dans des centres éphémères

On a atteint 75 % des élèves vaccinés dans cette tranche d'âge.

Les résultats montrent que 10% des élèves se sont fait vacciner en milieu scolaire,

Question FO : Quelle est la conduite à tenir pour les personnels identifiés contact à risque dans les écoles et ou établissements scolaires ? Dans la FAQ on parle de la nécessité du personnel de justifier de son statut vaccinal.

Auprès de qui les personnels identifiés contact à risque dans les écoles et ou établissements scolaires doivent ils justifier d'un schéma vaccinal complet ?

D'autant plus que selon cette justification ou non, ils doivent se comporter de façon totalement différente :

- Soit respecter une quarantaine de 7 jours à compter du dernier contact avec le cas confirmé
- Soit continuer de se rendre dans leur école ou leur établissement.

DASEN : je serai prudent dans ma réponse car je ne sais pas. Je reviendrai vers vous pour essayer de vous apporter une réponse précise.

La conseillère de prévention pense que c'est du déclaratif mais ne répond pas sur la question auprès de qui. L'NIEN ou le chef d'établissement est évoqué.

FO : un autre problème que pose cette réponse dans la FAQ est que selon le cas, vaccinés ou non, et donc retour ou non en classe, tous les collègues de l'agent seront immédiatement au courant de sa situation vaccinale ce qui est contraire au secret médical.

Personnels vulnérables

OS : Quels sont les chiffres concernant les personnels vulnérables ?

DASEN : A la rentrée, 13 personnels en ASA. A ce jour, il y en a 15 (alors qu'avant on était à 80 au pic puis déclinés à 50 à la fin de l'année).

Personnels suspendus

OS : pouvez-vous nous dire combien il y a actuellement de personnels suspendus en raison de leur statut vaccinal ? Est-ce que des postes de substitution leur ont été proposés avant leur suspension ?

DASEN : ce problème est piloté par le rectorat, je n'ai pas la vision. Ce que je peux vous dire c'est qu'on avait dans l'académie un enseignant du premier degré non vacciné qui exerçait en établissement médical et il a accepté d'exercer en Segpa pour ne pas être suspendu.

OS : Comment a été faite la vérification de la vaccination par l'employeur ?

DASEN : C'est dans la loi...

Nettoyage des locaux :

OS : Que faire quand les locaux ne sont pas nettoyés et que les collectivités ne suivent pas les préconisations du protocole sanitaire ? Trouvez-vous normal que ce soit au professeur de nettoyer leur paillasse dans les labo de sciences, ou même leur salle de classe ?

DASEN : il ne faut pas trop accabler les collectivités locales, elles ont été des partenaires efficaces dans cette crise sanitaire.

Capteur de dioxyde de Carbone

DASEN : La rectrice a demandé aux collectivités de les installer. Pour une dimension éducative, au moins pour une durée limitée pour vérifier la qualité de l'air et la fréquence à mettre en œuvre dans le renouvellement de l'air. Des capteurs sont arrivés dans les collèges. Bien sûr, ils ne seront jamais en nombre suffisant pour équiper toutes les salles de classe mais il convient de les faire tourner pour mesurer partout la qualité de l'air et les besoins en renouvellement de l'air et l'aération nécessaire à mettre en œuvre.

OS : Parmi nous, qui sont ceux dont les établissements sont équipés en capteur de CO2 ? un seul dans la cantine d'un collège. Là encore, le ministère se défousse sur les collectivités territoriales pour assurer la protection de ses agents sans dépenser le moindre centime.

Intervention FO : à la question, « les personnels peuvent-ils invoquer un droit de retrait ? », la faq répond que : dans la mesure où le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a adopté, tant dans les services que dans les écoles et établissements scolaires, les mesures destinées à assurer la sécurité et préserver la santé de ses personnels en mettant en œuvre les prescriptions des autorités sanitaires, le droit de retrait ne devrait pas trouver à s'exercer. »

Monsieur le Dasen, aux deux dernières questions précises concernant la protection de vos agents face à la crise sanitaire que nous venons de vous poser, concernant la qualité de l'air que vos agents respirent et la salubrité des locaux qu'ils utilisent, vous nous répondez que les collectivités locales, propriétaires des locaux font leur maximum. Vous convenez vous-même que malheureusement, le protocole sanitaire n'est pas respecté.

La **FNEC FP FO** en conclue que le ministère n'a pas adopté « les mesures destinées à assurer la sécurité et préserver la santé de ses personnels » en n'a pas « mis en œuvre les prescriptions des autorités sanitaires » et donc que les personnels peuvent invoquer un droit de retrait.

6 Validation des fiches SST

7 Suivi des fiches SST et des grilles de suivi des visites d'établissements

Situation de l'école de la Broque

Situation de l'école Fischart

Grille de suivi :

Situation de l'école élémentaire de Griess

CIO d'Ilkirch

Situation de Finckwiller

Situation de Beatus et de l'école Albert Legrand

Impossibilité d'ouvrir les issues de secours en grand à cause des effectifs dans ces 2 établissements.

Intervention de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail monsieur Itiss : c'est un point majeur dans la sécurité incendie. Mais on peut parfois trouver des solutions en changeant la disposition des meubles dans les salles.

OS : Ici on est au courant car on a une suite de visite mais c'est le cas dans plusieurs établissements notamment les collèges.

DASEN : les tables n'étant pas fixées, on peut les déplacer (!!???!).

8 Réponses aux avis

11 Divers